

Dett&Rinse ECO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830
Date démission: 14/07/2016 Date de révision: 22/05/2017 Remplace la fiche: 14/07/2016 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Mélange
Dett&Rinse ECO
DB1018AO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Détecteurs
Spec. d'usage industriel/professionnel : Activités professionnelles
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyants fourrs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Toute utilisation qui n'est pas décrite dans cette fiche et document technique doit être considérée comme incorrecte / non recommandée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNOX SpA
VIA MAJORANA, 22
35010 Cadoneghe - Italy
T+39 049 86.57.11 - F +39 049 86.57.555
Det.Rinse@unox.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

: (+1) 760-476-396124/24 (Code d'accès: 334577)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 H290

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes de danger (CLP)



CLP Mention d'avertissement GHS05

Danger : hydroxyde de potassium, potasse caustique

H290 - Peut être corrosif pour les métallos

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec abondance pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau douce

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans conformité aux réglementations locales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(N° CAS) 1310-56-3 (N° CE) 215-181-3 Numero index 019-002-00-8 (N° REACH) 01-21-19427136-33	15	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Heptyl D-glucoside	(N° CAS) 100231-64-9 (N° CE) 309-384-8 (N° REACH) Not available	4 - 6	Eye Dam. 1, H318
Alkane C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt	(N° CE) 939-625-7 (N° REACH) 01-21-19885168-23	1 - 2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylpropyl) ether	(N° CE) 944-523-0 (N° REACH) Exempt	1,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(N° CAS) 1310-56-3 (N° CE) 215-181-3 Numero index 019-002-00-8 (N° REACH) 01-21-19427136-33	(0.5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0.5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C => 5) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Protection individuelle du premier sauveteur.
Prestation individuelle du premier sauveteur.
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
Presters soins après inhalation : Rincer à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins). Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.
Presters soins après contact avec la peau : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil non blessé.
Presters soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Opacité de la cornée. Altérations de l'iris.
Symptômes/effets après ingestion : Irritation grave ou brûlures à la bouche, la gorge, l'oesophage et l'estomac.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures. en cas d'accident ou de malaise aller immédiatement chercher un médecin (si possible lui montrer l'étiquette du produit).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques.

- Danger d'explosion : Aucun connu.

Dett&Rinse ECO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Par combustion, forme oxydes de carbone (CO et CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

- Measures de précaution contre l'incendie : Évacuer le personnel à l'abri des fumées.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
- Équipements de protection des pompiers : Protection respiratoire spécifique: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations

- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sauveteuses

- Utiliser un équipement de protection individuel. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
- Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Risque de gissade sur la matière renversée.

6.1.2. Pour les sauveteuses

- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. S'il y a risque de présence de résidus de produit, porter une tenue protectrice imperméable complète, des gants et des bottes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités compétentes de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Obtenir la tute si cela peut se faire sans danger. Recouvrir le produit répandu en petite quantité avec un absorbant adéquat, comme de la terre de diatomée. Recueillir le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antiflammante ou manuelle),

- Ventiler la zone concernée. Utiliser un équipement de protection individuel. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Laver abondamment à l'eau et au savon. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes. Laver la zone souillée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13: "Considérations relatives à l'élimination". Pour plus d'informations, se reporter à la section 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur. Conservier à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre toutes précautions pour éviter de méanger avec des Matières Incompatibles. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Éviter la formation de vapeurs.

7.2. Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Veiller à une ventilation adéquate.
- Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conservier à l'abri des rayons solaires directs.
- Acides, bases, Agents oxydants, Matières inflammables, Peroxydes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pas d'informations complémentaires disponibles

Dett&Rinse ECO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)	VLE(mg/m ³)	2 mg/m ³
France		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une éération suffisante. Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou automobile est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admisibles.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Caoutchoucs, PVC (Chlorure de polyvinyle). Fibres naturelles (coton). EN ISO 20344

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de rupture : > 48 min. Epaisseur du matériau des gants: 0.4-0.5 mm. Des gants (nitrile-caoutchouc, PVC, néoprène)

Protection oculaire:

Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166. Ne pas porter de verres de contact.

Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier résistant aux produits chimiques. EN 14605, porter des vêtements de travail à manches longues. EN ISO 20344

Protection des voies respiratoires:

Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou automobile est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admisibles. porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux. EN 14387. Appareil filtrant combiné (DIN EN 141)



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide

Etat physique

Aucune donnée disponible

Caractéristique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

13.5 at 24 °C

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)

Point de fusion

Point de congélation

Point de débâillon

Point d'éclair

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Inflammabilité (solide, gaz)

Pression de vapeur

Densité relative de vapeur à 20 °C

Densité relative

Masse volumique

Solubilité

Log Pow

Viscosité, cinématique

Viscosité, dynamique

Dett&Rinse ECO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Propriétés explosives : Non explosif, car aucun des composants est classée explosif ou oxydant.
Propriétés comburantes : Non comburant.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pass d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec (certains) acides. Réagit avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans les conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart des acides (forts).

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu dans des conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

DL50/orale rat 333 mg/kg

Alkane C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt

DL50/orale rat 1550 mg/kg

DL 50 cutanée/rat > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 13.5 at 24°C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implique

pH: 13.5 at 24°C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

CL50/poisson 1 80 mg/l Gambusia affinis

Alkane C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt

CL50/poisson 1 10 - 100 mg/l

CE50/Daphnie 1 10 - 100 mg/l

Dett&Rinse ECO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Alkane C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt	10 - 100 mg/l
EC50/72h Algae [mg/l] 1	

12.2. Persistance et dégradabilité

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)
Persistance et dégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

Heptyl D-glucoside (100231-64-9)

Persistance et dégradabilité Biodegradation 82,52 % 28 days (OCDE 301F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dett&Rinse ECO
Potentiel de bioaccumulation Faible potentiel de bioaccumulation.

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

Potentiel de bioaccumulation Pas de bio-accumulation.

Heptyl D-glucoside (100231-64-9)

Log Pow. 0,44

12.4. Mobilité dans le sol

Dett&Rinse ECO
Ecologie - sol Devoir être très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Dett&Rinse ECO

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Recommandations pour le traitement du produit/emballage Code HIP : Utiliser ou recycler après décontamination, enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
Spéciaux : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou : HP4 - "irritant — irritation cutanée et lésions oculaires en cas d'application."
HP8 - "Corrosif" : déchet dont l'application peut causer une corrosion cutanée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	Numéro ONU	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1	1814	1814	1814	1814	1814
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	Potassium hydroxide solution	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II, (E)	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II	UN 1814 Potassium hydroxide solution, 8, II	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8

12.7. Toxicité pour l'environnement

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)
CL50/poisson 1 80 mg/l Gambusia affinis

Alkane C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt

CL50/poisson 1 10 - 100 mg/l

CE50/Daphnie 1 10 - 100 mg/l

12.8. Toxicité pour les organismes aquatiques

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)
CL50/poisson 1 80 mg/l Gambusia affinis

Alkane C6-C8 (even numbered), 1-sulphonic acid, sodium salt

CL50/poisson 1 10 - 100 mg/l

CE50/Daphnie 1 10 - 100 mg/l

